

Conditions générales de vente – **AUBERGE DU CELLIER**

ARTICLE 1 – APPLICATIONS : Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations fournies par l'établissement. Toute réservation implique donc de la part du client l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions.

ARTICLE 2 - ACCEPTATION DE L'OFFRE : le système de commande et d'enregistrement de carte bancaire mise en place par Alliance Réseaux est considéré comme valant preuve de la nature de la vente et de sa date. Le client recevra par courrier électronique une confirmation de sa commande qui en reprendra les éléments constitutifs. Cette confirmation vaut date de conclusion du contrat de vente et acceptation par le client des présentes conditions générales de vente.

ARTICLE 3 – TARIFS : Les tarifs (à la carte, des menus) sont exprimés en euros et s'entendent par personne. Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés en fonction des conditions économiques. Les tarifs sont alors ceux en vigueur le jour de la réalisation de la prestation.

Il appartient au client d'apprécier avant la réservation si le prix lui convient en acceptant son caractère forfaitaire. Aucune contestation concernant le prix de la prestation ne pourra être prise en considération ultérieurement.

ARTICLE 4 – LES CONDITIONS DE PAIEMENT : Un montant forfaitaire par table réservée sera demandé lors de la réservation en ligne.

20€ pour une table de 2 personnes

40€ pour une table de 4 personnes

40€ pour une table de 6 personnes

Le paiement du montant forfaitaire par table réservée s'effectue en ligne sur le site par carte bancaire, de façon entièrement sécurisé. En cas de refus par le centre de paiement bancaire concerné ou pour tout numéro de carte bancaire erroné, la commande sera automatiquement annulée et le client prévenu par courrier électronique.

Le solde de la prestation sera à régler à la fin du repas. Les factures seront établies et payables en monnaie locale. Sauf conditions particulières, les factures sont payables au départ du client.

ARTICLE 4 – LES CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation totale : en cas d'annulation totale, nous serons dans l'obligation de garder votre acompte/arrhes.

Les no shows (prestations commandées non annulées) seront facturées au client sur la base de la totalité du montant forfaitaire versé.

Si le restaurateur ne peut honorer votre réservation après passation de votre commande, vous en serez informé par mail ou par courrier. Votre commande sera automatiquement annulée et vous serez immédiatement remboursé.

ARTICLE 5 - FORCE MAJEURE : En cas de force majeure, évènements imprévisibles ou indépendants de sa volonté, la partie concernée doit néanmoins informer l'autre partie par tous les moyens possibles afin de limiter les dommages potentiels.

ARTICLE 6 - GARANTIES : le restaurant n'est en aucun cas responsable des inconvénients ou préjudices, quel qu'ils soient, que les clients pourraient subir lors du déroulement de leur repas. Les clients sont tenus de respecter le règlement intérieur de notre établissement.

La réservation par internet ne donne pas aux clients la priorité de passage à l'arrivée au restaurant, elle ne vous dispense pas du temps d'attente.

ARTICLE 7 - RESERVATIONS MULTIPLES : Le client s'interdit de conclure plusieurs contrats pour un même repas auprès de plusieurs restaurateurs. Tout manquement à cette règle autorise le restaurateur à annuler le contrat unilatéralement, aucune indemnité ne pourra être réclamée par le client.

ARTICLE 8 - RECLAMATION : Toute contestation ou réclamation ne pourra être prise en considération que si elle est formulée par écrit et adressée par pli recommandé au restaurateur dans un délai de 8 jours maximum, après le départ du client.

ARTICLE 9 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION : Tout litige qui n'aurait pu être réglé à l'amiable, relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution du présent contrat, sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Perpignan.

Auberge du Cellier, fait le 21 juillet 2009, à Montner